

Nombre de membres afférents au Comité Syndical	62
Nombre de membres en exercice	62
Nombre de membres présents	45
Nombre de membres ayant donné pouvoir	6
Nombre de voix représentées	241,9

Délibération n° : **26.04.08**

Date de convocation : 1^{er} juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six

Le 16 juin à 09 heures 30

Le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Conformément aux dispositions en vigueur, celui-ci constate que le quorum posé à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint.

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
Délégués des communes rurales*					
ASTRUC Alain		3,3	X		
BARBÉRIO Daniel		3,3	X		
BENDER Géraldine		3,3		X	
BIZY Dominique		3,3	X		
BLANC Françoise		3,3	X		
BONHOMME Isabelle		3,3		X	TUFFERY Julien
BONICEL Bernard		3,3		X	
BORGES Jorge		3,3		X	
BOUNIEL Lionel		3,3	X		
BOUSSUGE Daniel		3,3	X		
BRUGERON Jean-Noël		3,3		X	ASTRUC Alain
BRUNEL-GILARDIN Hélène		3,3	X		
CABIROU Christian		3,3	X		
CASTAN Emmanuel		3,3	X		
COLLANGE Jean-François		3,3	X		
CONFORT René		3,3		X	CASTAN Emmanuel
CORNUT Séverine		3,3	X		
DE MAIO Danielle		3,3		X	
DUVERT Frédéric		3,3		X	POURQUIER Jean-Paul
GACHE Christophe		3,3	X		
GERBAL Anselme		3,3	X		
GONZALEZ Didier		3,3	X		
GRANIER François		3,3		X	ITIER Jean-Paul
GRASSET Serge		3,3	X		
HERRARD David		3,3	X		
ITIER Jean-Paul		3,3	X		
JAFFUEL Ludovic		3,3	X		
LACOMBE Françoise		3,3	X		
LONGEAC Daniel		3,3		X	
MALHERBE Éric		3,3	X		
MALZAC Claude		3,3		X	
MAURIN Olivier		3,3		X	
MICHEL Jean-Luc		3,3	X		
NOUET Nathalie		3,3		X	
PAGÈS Manuel		3,3	X		

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
Délégués des communes rurales*					
PALMIER Cédric		3,3		X	
PASCON Christian		3,3	X		
PLAGNES Laurent		3,3	X		
POURQUIER Jean-Paul		3,3	X		
PRADEILLES Christophe		3,3	X		
RECOULY Jacky		3,3	X		
ROLLAND Claude		3,3	X		
ROUX Christian		3,3	X		
SARTRE Francis		3,3	X		
SOULIER Alain		3,3	X		
SOULIER Samuel		3,3	X		
SYLVAIN Pierre-Emile		3,3	X		
TEISSIER Michel		3,3	X		
TUFFERY Julien		3,3	X		
VAYSSIER Jean-Louis		3,3	X		
VEDRIN Valérie		3,3	X		
VINCENT Antoine		3,3	X		
Déléguées des communes urbaines					
BOULARD Audrey	Mende	25,9	X		
PIC Jérémy	Marvejols	10,5		X	
Délégués des EPCI					
DE LESCURE Jean	CC Mont-Lozère	6,6	X		
FOLCHER Olivier	CC du Gévaudan	10,7		X	
GIOVANNACCI Daniel	SM Environnement Sud Lozère	13,0	X		
HUGON Christine	Syndicat Mixte La Montagne	16,3	X		
PAS Valérie	CC Cœur de Lozère	16,8		X	SALEIL Jean-Claude
PROUHÈZE Henry	SICTOM des Hauts Plateaux	7,7	X		
SAINT-LÉGER Francis	CC Randon Margeride	4,9	X		
SALEIL Jean-Claude	CC Aubrac Lot Causses Tarn	8,8	X		

* Les délégués représentant les communes rurales disposent à parts égales des 170,5 voix attribuées à cette catégorie de membres, soit 3,3 voix par délégué(e) avec un arrondi au dixième de voix.

Pour les trois collèges, les calculs de pondération sont effectués avec le même arrondi au dixième de voix.

Monsieur Christian ROUX a été nommé secrétaire de séance.

EAU ET ASSAINISSEMENT
Programme exceptionnel d'aide à l'adaptation des équipements de télégestion
suite à l'abandon de la 2G

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité syndical que les opérateurs de télécommunications ont programmé l'arrêt progressif de leurs réseaux 2G, afin de libérer des fréquences au profit de technologies plus récentes telles que la 4G et la 5G. Cette extinction interviendra à compter de l'automne 2026.

Cette évolution technologique impacte directement les infrastructures de gestion de l'eau, encore largement équipées de dispositifs reposant exclusivement sur la 2G. Ces équipements assurent notamment la transmission en temps réel de données essentielles (débits, pressions, niveaux de réservoirs) ainsi que la commande à distance des ouvrages.

Dans ce contexte, le remplacement de ces équipements constitue une nécessité stratégique. Il convient d'anticiper la fin de la 2G en modernisant les systèmes de télégestion au profit de solutions

compatibles avec les réseaux actuels, notamment la 4G. Ces technologies offrent une meilleure couverture, une consommation énergétique optimisée ainsi qu'une fiabilité accrue des transmissions.

Au-delà de la simple continuité de service, cette transition constitue aussi une opportunité d'amélioration des performances des installations, notamment en matière de sécurisation des accès et des données.

Toutefois, cette modernisation implique des investissements importants, tant pour le renouvellement des équipements, que pour l'adaptation des systèmes d'information associés, et nécessite une planification rigoureuse afin d'éviter toute interruption de service.

Pour les collectivités accompagnées par le SDEE, le montant des investissements nécessaires se décompose de la manière suivante :

Collectivité	Total fourniture Sofrel y compris remise 10% exceptionnelle (HT)	Total Main d'œuvre (HT)	Montant Total (HT)
BRION	1 333.94 €	169.62 €	1 503.56 €
LES BESSONS	1 337.79 €	169.62 €	1 507.41 €
LA CANOURGUE	22 424.50 €	3 618.56 €	26 043.06 €
CHANAC	6 427.36 €	1 130.80 €	7 558.16 €
CULTURES	2 896.32 €	452.32 €	3 348.64 €
ESCLANEDES	3 093.17 €	678.48 €	3 771.65 €
MARCHASTEL	984.94 €	169.62 €	1 154.56 €
PEYRE EN AUBRAC	20 810.13 €	2 883.54 €	23 693.67 €
PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE	1 333.94 €	226.16 €	1 560.10 €
PIED DE BORNE	1 817.70 €	452.32 €	2 270.02 €
ST ANDRE CAPCEZE	2 693.72 €	565.40 €	3 259.12 €
ST ETIENNE DU VALDONNEZ	5 478.90 €	904.64 €	6 383.54 €
ST GAL	1 999.07 €	452.32 €	2 451.39 €
ST PRIVAT DE VALLONGUE	4 013.38 €	452.32 €	4 465.70 €
LES SALCES	2 848.66 €	565.40 €	3 414.06 €
LES SALELLES	1 198.63 €	226.16 €	1 424.79 €
VIALAS	8 374.73 €	1 413.50 €	9 788.23 €
VILLEFORT	3 916.20 €	5 478.90 €	9 395.10 €
CC HAUT ALLIER MARGERIDE	6 751.83 €	1 130.80 €	7 882.63 €
CC GORGES CAUSSES CEVENNES	23 266.36 €	2 996.62 €	26 262.98 €
SIAEP DU CAUSSE DE SAUVETERRE	11 587.13 €	2 261.60 €	13 848.73 €
MONTANT TOTAL HT	134 588.39 €	26 398.70 €	160 987.08 €

Afin de soutenir les collectivités face à ces évolutions technologiques urgentes, et compte tenu du caractère encore fonctionnel mais désormais obsolète des équipements concernés, il est proposé de porter exceptionnellement la participation du SDEE à hauteur de **50%** du montant HT de ces travaux. Cette mesure correspond à une majoration de 30% par rapport aux taux d'intervention habituels du Syndicat, représentant un effort financier supplémentaire d'environ **48 300 €**.

Cette modification a fait l'objet d'une délibération de principe favorable, à l'unanimité, du Bureau syndical lors de sa réunion du 21 avril 2026.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

DÉCIDE de la mise en place d'un programme exceptionnel d'aide à l'adaptation des équipements de télégestion consécutif à l'abandon de la 2G, afin d'assurer la continuité du service de télégestion ;

FIXE la participation du SDEE à 50% du montant HT des travaux ;

DONNE tout pouvoir à son Président pour signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC



Le Secrétaire de séance
Christian ROUX

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a series of smaller strokes.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20260616-260408-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2026